

Sept-Îles, le 12 décembre 2016

**MODIFICATION D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)**

Hydrocarbures Anticosti S.E.C.  
511, rue Saint-Joseph Est, 3<sup>e</sup> étage, local 304  
Québec (Québec) G1K 3B7

N/Réf. : 7610-09-01-0219218  
401524192

**Objet : Système de traitement des eaux usées**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne l'autorisation délivré le 15 juin 2016 à Hydrocarbures Anticosti S.E.C., en vertu de l'article de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un système de traitement des eaux usées H2prO™ DST du fournisseur Baker Hughes lors des opérations de forage et de fracturation hydraulique sur l'île d'Anticosti. Ce système permet :

- de traiter en continu un maximum de 189 litres/minute d'eau usée;
- de traiter des eaux usées chargées en solides totaux dissous jusqu'à une concentration de 128 000 mg/l;
- de respecter les exigences de rejets indiquées au sein des Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière (LDPEGP).

L'emplacement des réservoirs et des sites de rejet des eaux traitées seront établis aux coordonnées géographiques suivantes :

Site	Latitude Nord	Longitude Ouest
CANARD - Réservoir	49° 40' 29,599"	63° 55' 20,858"
CANARD - Point de Rejet	49° 40' 28,957"	63° 55' 29,543"
LA LOUTRE - Réservoir	49° 32' 27,565"	63° 40' 11,347"
LA LOUTRE - Point de Rejet	49° 32' 25,364"	63° 40' 15,765"
JUPITER - Réservoir	49° 28' 33,318"	63° 36' 37,496"
JUPITER - Point de Rejet	49° 28' 32,092"	63° 36' 42,934"

À la suite de votre demande du 8 août 2016, reçue le 10 août 2016 et complétée le 17 octobre 2016, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Relocalisation du réservoir relié au système de traitement des eaux usées concernant le site Jupiter aux coordonnées géographiques suivantes :

Latitude	Longitude
49° 34' 35.245"	63° 26' 7.088"

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Document intitulé « Modification à la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti – Site de forage de Jupiter », préparé par SNC-Lavalin, pour Hydrocarbures Anticosti S.E.C, daté du 3 août 2016 et cosigné par Madame Catherine Dumais, M.Sc. Biologiste, chargé de projet, et Monsieur Steve Vertefeuille, géomorphologue, directeur de projet et développement des affaires.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JSG/jm

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord